

# **Journée internationale pour l'élimination des discriminations raciales – 2022**

## **Journée internationale pour l'élimination des discriminations raciales – 2022**

**Communiqué de presse**

**Le GADEM lance sa campagne digitale #semaine\_contre\_discriminations du 21 au 26 mars 2022 à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination des discriminations raciales adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1966 en commémoration du massacre de Sharpeville du 21 mars 1960[1].**

À l'international, ce 21 mars est notamment marqué par le conflit qui sévit en Ukraine et le traitement réservé aux résident·e·s non ukrainien·ne·s fuyant la guerre[2]. Si un élan fort de solidarité avec les populations ukrainien·ne·s a été exprimé dans toute l'Europe, les populations non ukrainien·ne·s au cœur de ce conflit, ne reçoivent pas toutes le même accueil. L'Europe a en effet prévu une mesure inédite avec la décision du Conseil de l'Union européenne du 3 mars 2022 d'octroi d'une protection temporaire[3] aux ressortissant·e·s ukrainien·ne·s. Cependant, les étranger·e·s résidant en Ukraine, au début de la crise, ne sont pas tou·te·s concerné·e·s. Les populations syriennes qui avaient dû fuir leur pays à partir de 2011 ou plus récemment, les

ressortissant·e·s afghan·e·s, n'en ont pas non plus bénéficié. Une illustration du deux poids deux mesures d'une Europe distinguant parmi les réfugié·e·s, les personnes à protéger et celles dont elle prétend devoir se protéger.

Au Maroc, alors que la lutte contre les discriminations – notamment raciales – constitue l'une des pierres angulaires pour assurer l'intégration socio-économique des personnes étrangères présentes sur son territoire, telle que promue par la politique migratoire de 2013, l'État tarde à prendre à bras le corps cette question. De multiples témoignages font en effet état, encore aujourd'hui, de nombreuses arrestations au faciès de personnes noires non ressortissantes marocaines à travers le pays. Cette pratique, devenue courante depuis la fin de la dernière opération de régularisation, éclipse les efforts réalisés par le Maroc depuis 2013, participe à la stigmatisation de certaines catégories d'étranger·e·s et alimente des discours incitant à la haine raciale sur les réseaux sociaux.

Le GADEM appelle ainsi le gouvernement nommé à la suite des élections de septembre 2021 à redoubler d'efforts pour adopter une position claire quant aux engagements pris par le Maroc, dans sa Constitution et à l'international, en faveur de l'égalité des droits et des chances pour tou·te·s, et pour lutter contre les discriminations. La crise Covid-19 qui sévit depuis maintenant deux années, et ses conséquences en matière de non-discrimination, illustre l'urgence de traiter les questions d'égalité.

En organisant la #semaine\_contre\_discriminations, le GADEM entend soutenir le débat démocratique sur ces questions, et contribuer aux efforts politiques et sociaux mis en œuvre pour

lutter contre toutes les formes de discrimination.

**Pour toute information, contacter le  
GADEM au 06 00 00 89 24 ou [contact@gadem-asso.org](mailto:contact@gadem-asso.org)**

[1] Sharpeville est un « township » (ghetto à la périphérie des grandes villes d'Afrique du Sud créé pendant l'apartheid dans lesquels vivaient les populations noires) de la ville Vereeniging dans lequel, le 21 mars 1960, des policiers ont ouvert le feu sur des manifestant·e·s pacifiques et ont abattus 69 personnes.

[2]

[https://news.un.org/fr/story/2022/03/1116602?utm\\_source=UN+News+-+French&utm\\_campaign=c7f29f44ba-EMAIL\\_CAMPAIGN\\_2022\\_03\\_19\\_12\\_15&utm\\_medium=email&utm\\_term=0\\_0264da9d8f-c7f29f44ba-107051621](https://news.un.org/fr/story/2022/03/1116602?utm_source=UN+News+-+French&utm_campaign=c7f29f44ba-EMAIL_CAMPAIGN_2022_03_19_12_15&utm_medium=email&utm_term=0_0264da9d8f-c7f29f44ba-107051621)

[3] Directive 2001/55/CE du Conseil du 20 juillet 2001 relative à des normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées et à des mesures tendant à assurer un équilibre entre les efforts consentis par les États membres pour accueillir ces personnes et supporter les conséquences de cet accueil : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=celex%3A32001L0055>

## PROGRAMME



**LUNDI 21 MARS**

Lancement de la campagne digitale





**VENDREDI 25 MARS**

*GADEM tient salon* avec RAKIDD. Présentation (en ligne) « **Le petit manuel anti-raciste pour les enfants** » avec l'auteur et illustrateur Rakidd. Inscriptions | Evènement Facebook



**SAMEDI 26 MARS**

*L'Mchaoura du GADEM* « **Racisme, discrimination, xénophobie : De quoi parle-t-on ?** ». Discussion-débat sur différents concepts en lien avec le racisme, les discriminations, la xénophobie et l'intolérance au café la Scène

**Entrée libre à partir de 11h** | Evènement Facebook

Télécharger le communiqué et programme 21 mars